

## Section 1 : Avis de préapprobation

(À être soumis un minimum de deux semaines avant la date du début des travaux à votre bureau local Soprema)

Section 1.1 : Description du projet			
Nom du projet _____			
Adresse _____			
Ville _____	Province _____	Code postal _____	
Superficie _____	pi <sup>2</sup> <input type="checkbox"/>	m <sup>2</sup> <input type="checkbox"/>	Date du début des travaux _____
Neuve <input type="checkbox"/>	Recouvrement <input type="checkbox"/>	Réfection *Remplacement de toutes les composantes existantes <input type="checkbox"/>	
<b>Note : Lorsqu'un même projet comporte différents types de systèmes de toiture, veuillez remplir un formulaire différent pour chaque système.</b>			

Section 1.2 : Système de toiture			
Pente	<input type="checkbox"/> Faible 1 % > 3 %	<input type="checkbox"/> Raide > 3% = 3/8 po / 12 po	
Support structurel	<input type="checkbox"/> Acier	<input type="checkbox"/> Bois	<input type="checkbox"/> Béton
Type de système	<input type="checkbox"/> Conventionnel	<input type="checkbox"/> Ballasté conventionnel	<input type="checkbox"/> Inversé <input type="checkbox"/> Ventilé
	Type de produit	Nom du produit	Méthode d'installation
Barrière thermique (panneaux)			
Pare-vapeur			
Isolant			
Isolant de pente			
Panneaux de recouvrement			
Attache mécanique			
Adhésif			
Sous-couche surface courante			
Substrats des parapets			
Sous-couche de relevé			
Finition surface courante			
Finition de relevé			
<b>Note : Choisir parmi les options suivantes pour la méthode d'installation. – Bitume oxydé – Bitume SEBS – Fixé mécaniquement – Adhésif – Non-adhéré – Autocollant –</b>			

Section 1.3 : Sopranature (lorsque applicable)	
Matelas capillaire _____ <input type="checkbox"/> actif <input type="checkbox"/> inactif	Drainage _____
Barrière antiracine _____	Substrat de culture _____

Section 1.4 : Durée de garantie			
<input type="checkbox"/> 5 ans	<input type="checkbox"/> 10 ans	<input type="checkbox"/> 15 ans	<input type="checkbox"/> À la discrétion de Soprema

Section 1.5 : Entrepreneur			
Nom _____			
Adresse _____			
Ville _____	Province _____	Code postal _____	
Téléphone _____	Télécopieur _____		
Nom de l'installateur PAQ+S rattaché au projet _____			
Provenance des matériaux _____			

Section 1.6 : Approbation (** à être complété par le département technique SEULEMENT **)			
<input type="checkbox"/> Approuvé tel que soumis	<input type="checkbox"/> Irrecevable tel que soumis	<input type="checkbox"/> DA	
<input type="checkbox"/> Isolé	<input type="checkbox"/> Non isolé		
<input type="checkbox"/> Standard	<input type="checkbox"/> Privilège	<input type="checkbox"/> Génération	<input type="checkbox"/> Sopranature
Notes _____			
Signature _____ Date _____			



Section 2 : Demande de garantie  
(à être rempli quand l'installation du système de toiture a été complétée)

Section 2.1 : Demande de garantie	
Nom du projet	_____
Date de fin des travaux	_____
Date d'acceptation temporaire du projet	_____
Bureau de Soprema	_____
Notes	

Section 2.2 : Propriétaire		
Nom _____		
Adresse _____		
Ville _____	Prov. _____	Code Postal _____
Téléphone _____	Télécopieur _____	
Contact du projet _____		
Courriel _____		

Section 2.3 : Professionnel		
Nom _____		
Adresse _____		
Ville _____	Prov. _____	Code Postal _____
Téléphone _____	Télécopieur _____	
Contact du projet _____		
Courriel _____		

Section 2.4 : Catégorie de bâtiment			
<del>Commercial</del>		<del>Institutionnel</del>	
<input type="checkbox"/> Centre commercial	<input type="checkbox"/> Pâte et papier	<input type="checkbox"/> Hôpital	<input type="checkbox"/> Gouvernement municipal
<input type="checkbox"/> Édifice à bureaux	<input type="checkbox"/> Mine	<input type="checkbox"/> Aéroport	<input type="checkbox"/> Gouvernement provincial
<input type="checkbox"/> Entrepôt	<input type="checkbox"/> Usine	<input type="checkbox"/> Aréna	<input type="checkbox"/> Gouvernement fédéral
<input type="checkbox"/> Restaurant		<input type="checkbox"/> Musée	<input type="checkbox"/> Forces armées
<input type="checkbox"/> Magasin		<input type="checkbox"/> Bibliothèque	<input type="checkbox"/> École, collège, université
<input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Autre	

Section 2.5 : Envoyer la garantie			
<input type="checkbox"/> Par poste	<input type="checkbox"/> Au propriétaire	<input type="checkbox"/> À l'entrepreneur	<input type="checkbox"/> À l'adresse suivante
Nom _____		Adresse _____	
Ville _____	Prov. _____	Code _____	
Courriel _____			

## Section 2 : Demande de garantie

### Section 2.6 : Garantie et déclaration de l'entrepreneur

Nom du projet :

#### Garantie de l'entrepreneur

Pour les fins de cette garantie, « Soprema » signifie : Soprema Canada inc., ayant son siège au 1688, rue Jean-Berchmans-Michaud, Drummondville, Québec, J2C 8E9, « Entrepreneur » signifie : l'entrepreneur cité dans la section 1.5 du formulaire d'avis de préapprobation de la garantie Platinum, « Propriétaire » signifie : le propriétaire cité dans la section 2.2 du formulaire Demande de garantie Platinum.

L'Entrepreneur garantit que l'installation de la toiture a été réalisée en conformité avec les plans, devis et modifications approuvés, ainsi qu'avec les spécifications d'installation de Soprema figurant notamment dans les « Conditions Générales des garanties de toitures » jointes à cette garantie dont l'Entrepreneur reconnaît avoir pris connaissance. L'Entrepreneur s'engage à réparer, sans frais pour le Propriétaire et Soprema, tout défaut existant résultant d'un manquement de sa part à se conformer aux plans, devis et modifications approuvés, ou aux spécifications d'installation de Soprema précitées, qui pourrait survenir à l'intérieur d'une période de soixante (60) mois pour la province de Québec et (24) mois pour les autres provinces et territoires à compter de la date de signature de la présente garantie et déclaration. Cette garantie demeurera en vigueur pour une période de cinq (5) ans pour la province de Québec et (2) ans pour les autres provinces et territoires conformément aux termes, conditions et restrictions énoncés ci-après. Au terme de cette période, l'Entrepreneur s'engage à indemniser Soprema pour tout montant que celle-ci serait amenée à déboursier, en cas de mise en œuvre par le Propriétaire de sa garantie Platinum pour la réparation d'un système de toiture, dont le défaut résulterait d'une installation non-conforme de la part de l'Entrepreneur aux plans, devis et modifications approuvés ou aux spécifications d'installation de Soprema précitées.

#### Conditions et restrictions

1. Le Propriétaire ou Soprema devra aviser l'Entrepreneur des déficiences existantes concernant la toiture, et devra allouer un délai raisonnable pour toute réparation à effectuer, lesquelles réparations auront à être faites pendant les heures régulières de travail par le personnel de l'Entrepreneur.
2. La toiture ne doit pas être modifiée de quelque manière que ce soit par le Propriétaire. Aucune construction accessoire ou autre ne peut être ajoutée et le bâtiment ne peut servir à d'autres usages que ceux auxquels il était destiné à l'origine, sans l'approbation préalable écrite de Soprema.
3. Le Propriétaire devra exécuter, ou faire exécuter à ses frais, tous les travaux d'entretien préventif recommandés par Soprema.
4. Sur demande écrite et aux frais du Propriétaire, l'Entrepreneur inspectera la toiture pas plus tôt que douze (12) mois mais ni plus tard que vingt-deux (22) mois après la date d'entrée en vigueur de la garantie et devra communiquer au Propriétaire tous les travaux d'entretien à être réalisés.
5. Soprema pourra en tout temps faire inspecter la toiture afin de s'assurer que l'installation par l'Entrepreneur des matériaux qu'elle fournit a été effectuée en conformité avec les plans et devis approuvés ainsi qu'avec ses spécifications d'installation.
6. Les réparations recommandées à la suite d'une inspection et tous les travaux d'entretien préventif seront exécutés aux frais du Propriétaire, sauf s'ils résultent d'un défaut d'installation de l'Entrepreneur, auquel cas ils seront exécutés aux frais de ce dernier.
7. Les responsabilités de l'Entrepreneur seront limitées aux coûts des matériaux et de la main d'œuvre pour restaurer l'ensemble de la toiture et des membranes à un état sec et étanche à l'eau et ne devront, sous aucune condition, inclure des dommages de toute sorte directs, indirects ou consécutifs, autres que des dommages à la toiture. Spécifiquement, l'Entrepreneur ne sera pas responsable pour la perte d'utilisation du bâtiment ou de l'équipement ou de son contenu, la perte de profits due à des interruptions de production ou tout dommage quel qu'il soit et sans restriction, causé au Propriétaire, aux utilisateurs et/ou tout client.
8. Sous réserve des autres termes et conditions de cette garantie et sans en limiter la portée, l'Entrepreneur ne devra pas être tenu responsable relativement aux réparations rendues nécessaires à la suite de tempêtes (de vent), ouragans, cyclones, orages accompagnés de grêle, éclairs ou autres phénomènes de la nature ou risques pouvant endommager l'extérieur, l'intérieur, ou le contenu du dit bâtiment ou de sa structure; usage anormal ou inapproprié de la toiture par le Propriétaire; défaut de tout matériau utilisé en tant que substrat sur lequel la toiture a été installée; distorsion des fondations du bâtiment, des murs, des chaperons ou du pontage; défaut de n'importe quel(le) matériau, composante ou accessoire utilisé dans la toiture ne résultant pas d'un défaut d'installation de l'Entrepreneur.
9. Tout différend survenant relativement à l'interprétation ou l'application de cette garantie sera soumis au tribunal ayant compétence dans le district judiciaire de Drummond, province de Québec, district à l'intérieur duquel l'Entrepreneur élit domicile aux fins de cette garantie, à l'exclusion de tout autre endroit. Tout différend relatif à l'interprétation ou l'application de cette garantie sera soumis aux lois applicables dans la province de Québec.

#### Déclaration

Je certifie que les matériaux mentionnés à la section 1 sont en fait les matériaux installés sur le projet mentionné ci-haut et que ces matériaux ont été installés en conformité avec les recommandations d'installation écrites de Soprema.

J'accepte de garantir et d'indemniser Soprema dans les conditions déterminées par cette garantie, ce qui signifie garantir l'installation de la toiture conformément aux spécifications d'installation de Soprema durant toute la durée de la garantie Platinum accordée par Soprema au Propriétaire.

Date	Signature
	Nom
	Titre
Nom de la compagnie	